

MARS 2008

ENTRE NOUS

Bulletin Communal d'Information

N° 459 spécial Communautaire

A l'approche des élections cantonales et dans le seul souci d'équité, j'avais jugé bon de ne publier que fin mars le compte rendu du récent débat sur l'intercommunalité.

L'équipe de Baccarat pouvant changer, les propositions pouvant évoluer, il était de bon ton d'apaiser et surtout d'attendre l'arbitrage de l'autorité de tutelle : le Préfet.

La campagne diffamatoire menée contre votre maire m'oblige à publier dès maintenant le projet de territoire que voulait nous imposer le 15 janvier au Conseil Communautaire le président de la C.C.C.. Il est à la source de la position et de la réaction du Conseil Municipal.

L'intérêt des Thiavilloises et des Thiavillois était gravement menacé. Je suis désolé d'en arriver là, conscient de l'entorse que je fais à mon habituelle impartialité. Merci pour votre compréhension.

Le Maire,

Michel GEORGES

Dépôt légal:328/820

Imprimerie Mairie de Thiaville

Directeur de publication: Michel GEORGES

Assistante: Carole SCHMIDT
Mise en page: Dominique THIRIET

Autour du Pôle Bijou

PROPOSITION

Phase 1	La Boucle du Cristal 2008 - 2010	Montant
Passerelle		400 000,00 €
Cheminement		125 000,00 €
Pontons		6 000,00 €
Panneaux pédagogiques		38 400,00 €
Office de Tourisme		400 000,00 €
	TOTAL Phase 1	969 400,00 €

Phase 2	Découvrir la Vallée 2010 - 2012	Montant
Chemin "Au fil de l'eau"		240 900,00 €
Chemin "découverte Vallée" compris passerelle		412 000,00 €
Chemin "les villages" compris passerelle		446 100,00 €
Signalétique sentiers		13 300,00 €
Maison de la nature		500 000,00 €
Plateformes d'observation		90 800,00 €
Points d'accueil		30 000,00 €
	TOTAL Phase 2	1 733 100,00 €

Phase 3	Faire vivre la Meurthe 2012 - 2014	Montant
Parkings, aire pique-nique		9 700,00 €
Panneaux d'accueil		10 000,00 €
Ouvertures dans paysage		10 600,00 €
Activité kayak		41 900,00 €
Valorisation friche industrielle (Usine Lachapelle)		925 000,00 €
	TOTAL Phase 3	997 200,00 €

TOTAL	3 699 700,00 €
--------------	-----------------------

Montant HT valeur Janvier 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **THIAVILLE SUR MEURTHER**

Séance du **08 janvier 2008**

Nombre de conseillers	
· en exercice	13
· présents	11
· votants	11
· absents	2
· exclus	0

Date de convocation :

02 janvier 2008

Date d'affichage :

11 janvier 2008

OBJET

Demande de subvention
pour un projet de territoire
2008-2014 de la C.C.C.

n°6/2008

L'an deux mille huit, le 08 janvier à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel GEORGES, Maire.

Etaient présents : MM.

Sylvain BARP, Dominique GEORGE, Alexis MARCOT, Viviane MICHEL, Eric POIREL, Michel POIREL, Marie-José REY, Dominique THIRIET, Sophie VALANCE, Gilles ZINUTTI.

Excusées: Chantal DURAND, Catherine MICHEL.

M. Marie-José REY a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de territoire élaboré pour la C.C.C.

Ce programme couvre la période 2008-2014.

La présentation qui lui en a été faite par le Président de la C.C.C. a pour but de demander des subventions lors d'un prochain conseil communautaire qui doit avoir lieu dès le 15 janvier 2008.

Le Maire a estimé que cette proposition doit avant tout être mise en débat devant son Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire exposer les actions retenues et les avis des conseillers:

CONSTATE

-que ce programme ne tient aucun compte de sa délibération n°82/2007 en date du 05/10/2007 par laquelle il présentait des suggestions réfléchies en commission et des observations sur le document de travail de la C.C.C. d'août 2007 intitulé:Projet de territoire 2007-2014

-que le coût global qui est envisagé est inacceptable tant pour les Thiavillois que pour l'ensemble des contribuables de la communauté dont certains conseillers sont les élus communautaires.

DECIDE A L'UNANIMITE

-de ne pas adhérer à un tel procédé irresponsable et anti démocratique

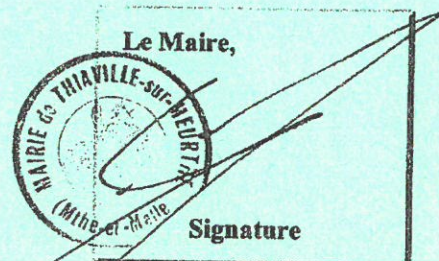
REFUSE

-la proposition qui lui est faite de délibérer maintenant sur un programme, quel qu'il soit, qui n'aurait de toute façon du être présenté qu'après les élections très proches de mars 2008.

Ce n'est plus aux élus actuels de décider de ce qui devra être mis en oeuvre par le futur conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de LUNEVILLE le et
publication ou notification du



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **THIAVILLE SUR MEURTHE**

Séance du **08 janvier 2008**

Nombre de conseillers	
· en exercice	13
· présents	11
· votants	11
· absents	2
· exclus	0

L'an deux mille huit, le 08 janvier à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel GEORGES, Maire.

Etaient présents : MM.

Sylvain BARP, Dominique GEORGE, Alexis MARCOT, Viviane MICHEL, Eric POIREL, Michel POIREL, Marie-José REY, Dominique THIRIET, Sophie VALANCE, Gilles ZINUTTI.

Excusées: Chantal DURAND, Catherine MICHEL.

Date de convocation :

02 janvier 2008

Date d'affichage :

11 janvier 2008

M. Marie-José REY a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

OBJET

Demande de retrait de la
Communauté de
Communes du Cristal par
Thiaville/Meurthe

N°7/2008

Compte tenu du comportement contraire à l'esprit communautaire affiché par nos partenaires, le Maire expose son intention de demander le retrait de Thiaville-sur-Meurthe de la Communauté de Communes du Cristal.

Le Conseil Municipal considérant:

-le peu de cas fait à l'expression de la commune de Thiaville sur le dossier de projet de territoire, déçu de l'orientation affichée qui ne peut que nuire aux rapports futurs, ESTIME et SE TROUVE CONTRAINT de devoir demander à l'unanimité son retrait de la C.C.C. conformément à l'article 15-2 des statuts de la C.C.C. approuvés par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle par arrêté du 07 août 2006,

-qu'il n'est plus envisageable de continuer à travailler sereinement avec des partenaires qui sacrifient l'intérêt communautaire pour l'intérêt non partagé,

DEMANDE à M. le Préfet de bien vouloir examiner avec lui le rattachement de la commune à une autre structure communautaire dans le respect de la volonté des assemblées délibérantes.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de LUNEVILLE le et
publication ou notification du



Signature